



Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 31 janvier 2024

Vu, le Maire

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 janvier, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Michel CASTETS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE MORESMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Sébastien TEULE.

Absents : Sandra TOLLIS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Aurélie SOUBESE, Elodie MONTERO, Philippe SAINT MARTIN.

Procuration : Sandra TOLLIS donne procuration à Frédérique CHARPENEL, Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GUILLAUD, Aurélie SOUBESE donne procuration à Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN donne procuration à Florian DEYGAS.

Secrétaire de séance : Marion GUILLAUD

Date de la convocation :
25 janvier 2024

Date d'affichage :
25 janvier 2024

Objet

N 24.01.31 – 008
Aménagement de l'avenue du
Maréchal de Lattre de Tassigny -
Acquisition parcelles BW 108 et
109

L'aménagement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, qui vise à améliorer la sécurité des déplacements par la réduction des vitesses de circulation, assurer l'accessibilité aux commerces et le confort d'usage des itinéraires piétons, et enfin à développer une offre en stationnements publics de proximité, requiert de procéder à des acquisitions foncières.

Dans ce cadre, il a été proposé à la société Alday, propriétaire des parcelles cadastrées BW 108 et 109, de procéder à l'acquisition d'une bande de terrain issue desdites parcelles pour une contenance de 80 m² environ afin de permettre la création de places de stationnement en vis-à-vis des cellules commerciales créées dans le cadre de son opération.

La commune et la société se sont entendues pour une acquisition au prix de 1 €.

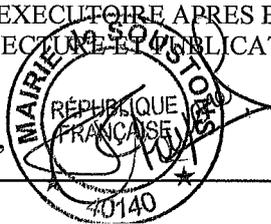
Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition d'une bande de terrain d'une contenance de 80 m² environ issue des parcelles cadastrées BW 108 et 109, pour un montant de 1 €.
- de dire que les frais d'acte seront à la charge de la commune.
- d'autoriser Madame le Maire à signer les actes afférents à cette acquisition.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 8/02/24

Mme Le Maire,



Soustons, le 1^{er} février 2024,
Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL.

